

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3927**

commune (s) : Sathonay Village

objet : Aménagement de la place Danis - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3927**

commune (s) :	Sathonay Village
objet :	Aménagement de la place Danis - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La place Danis fait partie du projet de réaménagement du centre village de la Commune de Sathonay Village ; elle devra avoir une capacité de 60 places de stationnement minimum, et autour d'elle s'intégrera la construction du pôle petite enfance. Le lieu d'exécution est la place Danis - rue des Tilleuls - 69580 Sathonay Village.

Cette opération est divisée en 4 lots :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers,
- lot n° 2 : revêtements de sols,
- lot n° 3 : espaces verts, mobilier urbain,
- lot n° 4 : serrurerie.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux lots n° 1 : voirie, réseaux divers (VRD), n° 2 : revêtements de sols, n° 3 : espaces verts, mobilier urbain et n° 4 : serrurerie.

Le lot n° 4 : serrurerie ne relevant pas de la délégation du Bureau, a été attribué par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 17 janvier 2013, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et/ou groupement d'entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	voirie, réseaux divers (VRD)	Eiffage	472 614,95	565 247,48
2	revêtements de sols	De Lima	224 898,00	268 978,00
3	espaces verts, mobilier urbain	Espaces Verts des Monts d'Or/Jacquard	232 642,93	278 240,94

Pour le lot n° 1 : VRD, le représentant du pouvoir adjudicateur a choisi la solution de base + la prestation supplémentaire (création d'une liaison stabilisée transversale entre EAJE et mairie dans le parc).

Pour le lot n° 3 : espaces verts, mobilier urbain, le représentant du pouvoir adjudicateur a choisi la solution de base + la prestation supplémentaire (mise en place de bornes fixes et amovibles au niveau des liaisons mode doux).

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises et/ou groupements d'entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie, réseaux divers ; entreprise Eiffage pour un montant de 472 614,95 € HT, soit 565 247,48 € TTC,

- lot n° 2 : revêtements de sols ; entreprise De Lima pour un montant de 224 898 € HT, soit 268 978 € TTC,

- lot n° 3 : espaces verts-mobilier urbain ; groupement Espaces Verts des Monts d'Or/Jacquard pour un montant de 232 642,93 € HT, soit 278 240,94 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2335, le 21 mai 2012 pour un montant de 1 590 000 € TTC.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2013 et suivants - compte 2312 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.